

## 15<sup>ème</sup> législature

<b>Question N :</b>	De <b>M. Franck Marlin</b> (Les Républicains – Essonne)	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt;</b>
<b>Rubrique &gt;</b>	<b>Tête d’analyse &gt; COVID-19 :</b> Discrimination envers les soignants affectés en E.P.S	<b>Analyse &gt;</b>
Question publiée au JO le : Réponse publiée au JO le :		

### Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnels des Etablissements Publics de Santé (EPS). Les personnels soignants de ces établissements sont pleinement investis dans la lutte contre le COVID-19 au même titre que leurs collègues des hôpitaux généraux ou que les agents des EHPAD. Le virus ne s'arrête pas aux portes des EPS. Les soignants des établissements luttent chaque jour pour protéger leurs patients du virus et soigner ceux qui en sont atteints. Pour exemple, l'EPS Barthélémy Durand d'Étampes a dû ouvrir une unité dédiée COVID-19. Les EPS interviennent par ailleurs couramment en soutien de leurs collègues des hôpitaux généraux : des séances de mindfulness, des prises en charge de psycho-traumatismes ou encore des groupes de débriefing sont souvent proposés aux services de réanimation et des urgences notamment. Les agents des EPS sont donc à l'évidence des soignants totalement intégrés et indispensables au service public de santé de lutte contre le COVID-19. Pour autant, les agents hospitaliers des EPS ne peuvent pas bénéficier du dispositif solidaire mis en œuvre par Total, en coordination avec les services du ministère. Depuis l'annonce du versement aux personnels soignants d'une prime COVID-19 les rumeurs les plus insistantes laissent craindre que les soignants des EPS en soient exclus. Si tel était le cas, cela constituerait deux faits manifestement discriminants vis-à-vis des soignants des EPS. Un signe si négatif à leur endroit serait aussi injuste que grave. Ce serait une marque de mépris inacceptable envers eux mais aussi envers leurs patients qui ne sont pas moins malades que les autres. Aussi, il souhaite savoir si le M. le ministre des solidarités et de la santé entend lever les deux injustices précitées et faire en sorte que les soignants des EPS soient traités de la même manière que leurs collègues des hôpitaux généraux.